

SNASUB - FSU

SYNDICAT NATIONAL
DE L'ADMINISTRATION
SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE
ET DES BIBLIOTHÈQUES



Le Snasub/Fsu au service des personnels administratifs, ITRF et des Bibliothèques de l'académie d'Amiens

Audience du 28 janvier 2010 relative à la catégorie A

Le directeur de cabinet de Woerth, chargé de la Fonction publique, entouré du DGAFP et de 3 autres collaborateurs, présente les propositions faites aux signataires de l'accord du 21 février 2008.

Délégation FSU : Gérard Aschieri, Bernadette Groison, Marie Dolorès Cornillon SNASUB , Viviane Defrance SNICS, Anne Féray SNES, Didier Horus SNUipp.

1. Sur les propos tenus le 25 janvier dernier par le président de la République « **titulariser progressivement** » les non titulaires.

La situation des non titulaires sera inscrite à l'agenda social FP 2010. Dans l'esprit du ministre, il s'agit de travailler sur les « situations abusives » dénoncées lors des groupes de travail du printemps 2009.

2. Grille de la catégorie A

Même méthode de travail que pour la catégorie B : approche générale pour les corps « type » puis déclinaison travaillée dans les ministères pour les corps atypiques. Les propositions énoncées sont donc décrites pour les attachés d'administration et les administrateurs civils.

- Revalorisation du seul premier échelon de la grille « attachés » (A type) porté de l'IM 349 à 362, conséquence du relèvement du bas de la grille B (IM 310 fin 2011).
- La revalorisation n'est pas construite comme dans les catégories C et B. En effet, les mesures proposées s'inscrivent dans la politique des « parcours professionnels » qui sont ceux des cadres. Les administrations ayant développé les statuts d'emploi et les fonctions occupées par les agents de catégorie A étant des fonctions de responsabilité et/ou de technicité particulière, il est envisagé de créer un nouveau grade « à accès fonctionnel », le GRAF. Celui-ci sera accessible par liste d'aptitude aux agents ayant occupé pendant un certain temps des emplois fonctionnels ou exercé des fonctions correspondant à un niveau de responsabilités élevées dans leur grade (emplois cotés 1 pour la PFR, par exemple). Le GRAF culmine en hors échelle A (attachés) ou HEC (AC). Il s'agit d'un nouvel objet statutaire, en rupture avec le principe de séparation du grade et de l'emploi puisque l'occupation de certains emplois conditionne l'accès à ce grade, qu'est le GRAF.
- Les carrières sont allongées : 33 ans pour les attachés (27 actuellement) et 27 ans pour les AC.

Les DRH devront donc identifier des parcours pour déterminer les viviers.

En réponse aux questions de la FSU, il est indiqué que le nombre de promotions dans le GRAF sera fixé après examen du vivier et compte tenu des emplois qui pourront être assumés par les promus. Il n'est pas envisageable que le GRAF soit accessible à tous les agents du corps. Ce sera

« transparent » : un arrêté sera publié qui précisera les conditions d'accès. « Aux agents de construire leurs carrières ». Pour la FP, le GRAF est transposable aux carrières du MEN.

La FSU a rappelé son exigence de revalorisation pour l'ensemble des personnels. La « revalorisation » du B rencontre l'insatisfaction générale. Elle a montré que la méthode posait problème. Pour elle, le travail sur la catégorie B n'est pas achevé :

- les personnels « sociaux » n'ont pas reçu de réponse aux questions posées. Quelle possibilité pour leurs représentants dans la FPE d'être entendus sur leur situation et revendications (recrutement, classement en A-type) ?
- Mêmes difficultés pour les infirmières ; mécontentement sur les propositions formulées par le ministère de la santé. Une pétition unitaire est proposée aux collègues.
- Conflit sur le classement des contrôleurs du travail.

Aucune autre réponse que « les ministères transposeront à la FPE les mesures retenues dans les discussions conduites au ministère de la santé et à la DGCL. Aucune assurance que cela se fera sans retard.

Pour ce qui nous est présenté aujourd'hui, le A :

Quelles mesures pour les conservateurs, les maîtres de conférence, les CASU ?

Pour la FSU, il faut dégager des financements et ne pas opposer amélioration des carrières et emploi.

Il faut des mesures pour tous, travailler la reconnaissance des qualifications : aujourd'hui la référence pour la catégorie A, c'est licence, master, doctorat.

Reconnaître les formations bac + 3 au niveau licence. La grille A-type doit être la plus basse de la catégorie A.

Le directeur de cabinet nous a rappelé que n'étant pas signataire, nous n'étions pas conviés à négocier mais qu'il s'agissait seulement de nous informer.

Une nouvelle réunion de négociation était prévue le 29 janvier. Au cas où les syndicats signataires seraient en désaccord, le directeur proposerait au ministre... de ne rien faire !